

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LE SECTEUR PUBLIC?

VIDEO TRANSCRIPT

Pierre-Marie Vidal : Après avoir parlé de dématérialisation dans les services publics dans l'épisode précédent, nous allons à présent parler de facturation électronique et de relance avec Gabriel Bélanger. Bonjour Gabriel, vous êtes Directeur Exécutif de la practice Conseil Secteur Public Europe chez Accenture. Aujourd'hui nous allons parler de la facturation électronique et son incidence sur la relance et le budget de la France. Quelle est la situation de la France dans ce domaine ? Comment la facturation électronique participe à la compétitivité de notre économie ? Quel gain pour l'Etat ?

Gabriel Belanger : Il s'agit d'une réforme ambitieuse et qui s'accélère aujourd'hui. Cette loi a été votée et prendra effet au 1er janvier 2023 mais en réalité il y a encore beaucoup de choses à préparer en amont. On observe au niveau mondial que de nombreux pays ont ou sont en train d'adopter la facturation électronique. On a de nombreux exemples en Amérique du sud, mais aussi en Europe, notamment en Scandinavie et en Italie récemment. On constate que la France avait déjà pris beaucoup d'avance sur le sujet car en réalité la facturation électronique existe déjà auprès des fournisseurs de l'Etat. La prochaine étape va consister en l'adoption de la facturation électronique par les entreprises françaises.

P-M. V. : Est-ce que la France va conserver son avance ?

G. B. : C'est toute la question. On voit bien qu'aujourd'hui où on est en train de souffrir vraiment au niveau économique, il nous faut mettre en place un socle stratégique qui permet de construire autour de cette facturation électronique des services à valeur ajoutée auprès des entreprises. L'objectif principal est vraiment de dynamiser le tissu économique en permettant aux entreprises, d'une part de réduire leurs charges administratives et d'autre part de mettre en place des services autour.

P-M. V. : Vous dites que c'est un facteur de dynamisation de l'économie, donc cela s'inscrit dans le projet du plan de relance en œuvre ?

G. B. : Tout à fait. Il faut savoir qu'aujourd'hui à peu près 60% des factures sont encore au format papier. Cela varie énormément d'un secteur à l'autre. Il y'a des secteurs en France comme l'aéronautique, où la majorité des factures sont déjà dématérialisées, qui sont donc vraiment en avance. Mais il y a encore beaucoup de secteurs et surtout en l'occurrence de PME's, pour lesquels en réalité la facture papier est un frein. La gestion administrative de ces factures au format papier est conséquente et la facturation électronique permettra de

redynamiser le tissu économique. Les deux bénéfiques principaux de cette mesure sont : l'optimisation des temps de traitement des factures comme par exemple passer d'une dizaine de jours à deux trois jours, ce qui représente un gain de temps et une facture électronique coûte 60 à 80% de moins qu'une facture papier, ce qui permet de faire des économies. Ces deux avantages sont indispensables dans la relance des entreprises aujourd'hui.

P-M. V. : Une fois n'est pas coutume, l'Etat français est en avance puisqu'avec Chorus tous les fournisseurs de l'Etat sont tenus de dématérialiser leurs factures.

G. B. : Tout à fait. Chorus a été une étape importante et je pense innovante par rapport aux autres pays européens. Cela a permis de mieux gérer les factures électroniques mais aussi de permettre des délais de paiement plus courts, et donc d'améliorer la trésorerie des entreprises qui travaillent avec l'Etat. Ces avantages ne sont pas purement liés au passage de la facturation papier à la facturation électronique. Je prends toujours l'exemple du téléphone fixe et du téléphone portable. Aujourd'hui on n'utilise plus son portable simplement pour téléphoner. On réalise plein d'autres actions avec. De même la facturation électronique permet la mise en place de nouveaux services comme des notifications de non-réception de la facture. Cela crée un socle, un conduit, une nouvelle façon de travailler et de communiquer qui est vraiment critique.

P-M. V. : L'Etat donne l'exemple sur ce sujet et a sans doute un intérêt clair à ce que les factures soient dématérialisées, ce qui permettrait également de mieux les tracer... ce qui nous amène au sujet de la TVA.

G. B. : La lutte contre la fraude à la TVA est un des objectifs principaux de la plupart des pays dans le monde. La facturation électronique aide à réduire la fraude à la TVA de manière assez mécanique. Un des points principaux que je

mets souvent en avant c'est que cela aide à réduire les erreurs. Et donc ces erreurs qui prennent parfois des mois à être rectifiées peuvent être rectifiées beaucoup plus rapidement. Cela aide aussi bien l'émetteur que le récepteur et donc mécaniquement nous observons une baisse des fraudes à la TVA. Il y'a quelques années j'ai accompagné le Portugal qui grâce à cette pratique a, selon l'OCDE, réduit de moitié la fraude à la TVA, ce qui représente une diminution significative. En résumé, la facture électronique permet d'éviter les erreurs, de proposer un contrôle plus fin et harmonisé et de lutter contre la fraude à la TVA qui selon les experts reste très importante.

P-M. V. : En combien de temps ces bénéfiques sont-ils observables ?

G. B. : Au Portugal par exemple cela a pris deux ou trois ans pour voir les bénéfices de cette mesure. Mais ces bénéfices sont toujours là et augmentent avec le temps.

P-M. V. : Les avantages de passer à la facturation électronique semblent évident. Quel est le rôle d'Accenture dans cette mise en place ?

G. B. : L'Etat français a mis en place un modèle qui est vraiment innovant et très intéressant ! C'est une démonstration de l'excellence à la française qui est en train de se mettre en place. Quant à Accenture, nous avons aidé beaucoup de pays en Europe et dans le monde à effectuer cette transition vers la facture électronique. On a pu apporter notre expertise sur deux chantiers principaux : le chantier technique qui n'est pas simple car il concerne des milliards de factures échangées et qui doivent arriver au bon moment. Sur ce point notre expertise technologique a été déterminante. Et la partie déploiement, c'est à dire l'adoption du service par les entreprises. C'est sur ce dernier point, qu'il faut à mon sens vraiment mettre l'accent. Pour réussir cette transition vers la facturation électronique, il faut identifier les bons élèves, travailler avec eux, mettre en place la facture



électronique et cela va créer un effet boule de neige bénéfique pour tous. Il faut travailler ensemble, avec tous les acteurs de l'écosystème, soit les éditeurs, les experts comptables, etc. pour pouvoir voir une adoption qui se fait à la bonne vitesse. En effet, si vous avez l'obligation de recevoir des factures électroniques ça veut aussi dire que d'autres doivent les émettre.

P-M. V. : On comprend qu'il nous faut travailler main dans la main et construire une chaîne de valeur avec tous les experts du sujet. Gabriel Bélanger merci pour ces explications qui nous ont permis de bien comprendre les enjeux pour l'économie du pays de l'adoption de la facturation électronique.

Copyright © 2021 Accenture
All rights reserved.

Accenture, its logo, and High
Performance Delivered are
trademarks of Accenture.